



**CSA du 25 mars 2024**

**Académie de Montpellier**

**Déclaration liminaire du SNALC**

Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,  
Mesdames et Messieurs les membres élus du comité,

Dans une République qui prendrait soin de son École, le temps du politique ne primerait pas sur le temps de l'éducation. De même, la communication politique — dont nous ne nions pas l'importance — ne prendrait pas le pas sur la réalité. Il y aurait une exigence de sincérité, d'honnêteté et de clarté, qui serait due aux personnels de l'Éducation nationale. Car l'École est un bien commun, et tout le monde s'entendrait pour la défendre.

La situation actuelle est bien loin de cet idéal, qui relève pourtant du bon sens. Ou plutôt du sens des priorités. Mais la « priorité à l'éducation » annoncée n'a pas le sens des priorités. On a même poussé le « en même temps » jusqu'au domaine de la physique quantique. Ainsi, les fameux groupes du choc des savoirs sont désormais des groupes de Schrödinger : suivant le membre du gouvernement que l'on écoute, ils sont en même temps « de niveau » et pas « de niveau ». Et comme le chat (toujours de Schrödinger), ils sont en même temps vivants et morts. Ces groupes sont obligatoires mais assouplis, sur l'ensemble du temps mais avec des dérogations, nationaux mais dans le cadre de l'autonomie de l'établissement.

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, au lieu de s'arc-bouter sur la rhétorique du « on le fera puisqu'on a dit qu'on allait le faire », le politique gagnerait clairement à dire des choses simples et vraies : on n'a pas pris le temps ; on n'a pas mis les moyens horaires suffisants ; on a sous-estimé la complexité de ce que l'on voulait faire ; on n'a pas écouté les mises en garde et les conseils. Et il gagnerait aussi à prendre conscience de l'état réel de notre système éducatif, et à retrouver, enfin, ce fameux sens des priorités.

Ainsi, le SNALC a pris note des « assouplissements » introduits par le Ministère dans les textes mettant en place les groupes au collège.

Disons-le tout net, nous n'entrerons plus dans les querelles sémantiques. Appelez-les « groupes de niveau », « groupes de besoin » ou appelez-les Denise, si vous le voulez, le problème n'est plus là ; loin s'en faut.

Le vrai problème, pour le SNALC, est que ces groupes vont massacrer les conditions de travail des professeurs de français et de mathématiques.

Il faudra forcément fonctionner en groupes toute la semaine ; donc hors de question d'avoir une organisation hebdomadaire permettant de faire – par exemple – une heure en classe entière et le reste en groupes. Par contre, certaines semaines par an on pourra reformer les classes, sur certaines heures. Ce sera laissé à la discrétion de l'établissement.

Par ailleurs, il n'est plus nécessaire d'avoir plus de groupes que de classes. Donc, adieu les effectifs réduits, sauf à charger les autres groupes outre mesure.

Au final, on annualise, et on renvoie l'organisation au niveau de l'établissement sans régler les vrais problèmes, qui pour le SNALC, sont les suivants :

- Les moyens clairement insuffisants
- Les barrettes sur toutes les heures de français et de mathématiques
- L'impossibilité pour les professeurs de ces disciplines d'être professeurs principaux dans de bonnes conditions
- L'alignement des progressions et l'entrave à la liberté pédagogique

Ces assouplissements, qui ne peuvent que tendre les professeurs, n'ont aucun sens. Ils montrent que le Ministère ne sait plus comment mettre en place une réforme qu'il a mal pensée.

Le SNALC demande donc qu'il renonce à la faire entrer en vigueur en 2024 et que le temps de la réflexion reprenne pour mettre en place, avec les moyens idoines, une réforme réellement profitable à tous les élèves.

Par ailleurs, s'il n'y a pas de sujet inintéressant en soi, le SNALC rappelle que le mot « gouverner » trouve son origine dans le latin « gubernare » (« diriger un navire »). Sur un bateau le capitaine prend des décisions visant à maintenir un cap, vers un objectif bien clair. Aucun moussaillon n'accepterait de repeindre le pont pendant une tempête ! Alors qu'à l'éducation nationale, on semble attaché à mettre en avant l'accessoire, au détriment de l'essentiel...

Le SNALC souhaiterait que les politiques redescendent sur terre : entre le fait de savoir s'il faut expérimenter l'uniforme et celui de résorber la crise des recrutements, il y a un sujet prioritaire sur l'autre. Entre la gestion du SNU et la gestion de l'école inclusive, il y a un sujet prioritaire sur l'autre. Entre les évaluations nationales de CM1 et les résultats catastrophiques de l'enquête « bien-être au travail » menée par le ministère lui-même, il y a un sujet prioritaire sur l'autre.

Aussi, le SNALC continuera à dénoncer auprès de l'ensemble des collègues ce qui est réellement fait pour eux par leur employeur, c'est-à-dire souvent pas grand-chose. Et nous rappelons que les collègues ne sont pas dupes, et savent très bien ce qu'est le sens des priorités.

Enfin, le SNALC dénonce la (nouvelle) saignée, d'environ 700 millions d'euros, dans le budget de l'Éducation nationale.

Faire des économies sur l'enseignement semble être devenu la raison d'être de notre institution. Pourtant, dans le même temps, on généralise le SNU, on s'apprête à expérimenter l'uniforme sur fonds publics et l'on renfloue les caisses d'un bidule nommé France Compétences structurellement déficitaire et inutile depuis sa création. Ces trois postes de dépenses auraient dû être prioritairement ciblés, plutôt que de s'en prendre à l'encadrement dans nos écoles, collèges et lycées, et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il est aussi encore temps de revendre les pièces de 2 euros envoyées à tous les élèves de l'école élémentaire pour les jeux olympiques.

Le SNALC rappelle que l'Éducation nationale est affichée comme une priorité par l'Élysée comme par Matignon. On peut constater aujourd'hui à quel point cet affichage est de la pure com'.

Dans notre académie les ETP présentés lors du dernier CSA ne se sont pas convertis en emplois, notamment dans l'enseignement professionnel où le + 42 ETP s'est soldé en réalité en 4 créations de poste. On voit bien les jeux sur les mots et les tours de passe-passe pour faire avaler des

réformes. Tous ces ETP vont être absorbés par les mentions complémentaires répartis entre les collègues du professionnel et surtout par de l'emploi précaire.

De même, si le SNALC reconnaît que le GT postes a permis de faire chuter le nombre de suppressions en SGT, il regrette le maintien d'un bilan négatif, et en particulier les suppressions de postes motivées par la seule volonté de maintenir un taux élevé d'HSA par collègue. Profiter des départs en retraites pour augmenter la pression des heures supplémentaires et en faire un élément de chantage pour les TRMD à venir est symptomatique d'une gestion comptable peu ambitieuse. Que les équipes en place, peu aguerries, ne comprennent pas les enjeux à moyen terme est une chose, mais le SNALC déplore que l'administration, le sachant très bien, continue à s'adonner à ce genre de pratiques.

Il en va également d'une forme de mépris du dialogue social puisque notre académie se spécialise dans les C.A opaques, où certains chefs d'établissement ne présentent que des éléments partiels avant la tenue des instances académiques alors qu'ils ont un impact sur la vie quotidienne de nombreux personnels et in fine de nos élèves et étudiants. On ne parlera même pas des postes spécifiques transformés, ou créés spécifiquement pour telle ou telle personne sans que cela ne soit présenté, discuté, et adopté par les instances de l'établissement.

Ce qui nous amène tout droit vers la multiplication des contentieux, les derniers en date :

- les postes profilés dans le premier degré ; le SNALC répète au rectorat de Montpellier que les dispositifs de dédoublement ne relèvent pas de postes spécifiques.
- Les jours de fractionnement des AESH, accordés de façon non réglementaire dans notre académie, sur les heures connexes.
- Les dérives autoritaires sur les contractuels en attente de renouvellement/CDisation : mentionnons la victoire du SNALC dans le bras de fer opposant un AED à son principal. Son soi-disant « manque d'obéissance » a été retoqué par le tribunal administratif.

Et bien d'autres exemples encore... témoignent des tensions entre l'administration et les agents.

Alors oui Madame la Rectrice, le SNALC est en colère. Nous croyons aux instances comme espace du dialogue apaisé, de respect mutuel. Pour ce faire, nous vous demandons d'envoyer des signaux forts à tous les encadrants afin que les C.A, CSA-SD et CSA académiques deviennent des lieux d'échanges et de transparence. Nous vous demandons de mettre fin au clientélisme de plus en plus flagrant dans notre académie. Cela aura pour effet d'éviter la suspicion et la défiance.

Merci de votre écoute

